

Bonnevaux, le 27 juin 2016

DELIBERATIONS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

Présents : Roseline Boussac, Yves Bové, Frédéric Vidal, Bertrand Poincin, Damien Loyal ,
Victor Matalonga, Eric Dedieu

Procurations : Marie-Cécile Chandesris à Roseline Boussac, Sabine Hurel à Yves Bové

Excusés : Pascal Perquis

DECISION DU CONSEIL MUNICIAPL SUR L'ARRETE PREFECTORAL N° 20160604-B12-001 DU 6 AVRIL 2016 ET RECU LE 11 AVRIL 2016

Le Maire expose le projet de fusion des Communautés de Communes du Pays Grand Combien et Vivre en Cévennes et l'extension du périmètre aux Communes d'Aujac, Bonnevaux, Le Chambon, Chamborigaud, Concoules, Génolhac et Sénéchas avec l'Agglo d'Alès.

Après concertation sur ce nouveau périmètre et les conséquences que cela incombe, le Maire invite les élus à se prononcer sur cet arrêté.

Après en avoir délibéré, avec le peu d'éléments à notre disposition, que ce soit dans le domaine financier et les transferts de compétences, le Conseil Municipal émet un avis de principe défavorable au nouveau périmètre.

Vote : 9 contre le nouveau périmètre